

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate
À tous les médias

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'AFFECTATION DU TERRITOIRE PUBLIC DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – UN PLAN QUI MÉRITE BEAUCOUP MIEUX

Amos, le 20 juin 2019 -

Lorsque le plan d'affectation du territoire public (PATP) de l'Abitibi-Témiscamingue¹ est entré en vigueur à l'été 2012, la Société de l'eau souterraine Abitibi-Témiscamingue (SESAT) a été heureuse de lui apporter son appui². Les PATP ont le potentiel d'orienter l'aménagement du territoire public à l'échelle régionale, ce qui est vital dans une région aussi grande que la nôtre, constituée à 85% de terres du domaine de l'État. Dix ministères ou organismes gouvernementaux sont responsables de sa mise en œuvre et les schémas d'aménagement et de développement des MRC doivent y être arrimés. En 2015, le chantier national sur l'acceptabilité sociale du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) envisageait également de se servir des PATP pour enfin définir et intégrer systématiquement l'insaisissable et très glissant concept d'acceptabilité sociale dans le processus décisionnel³.

Il présente d'autre part beaucoup d'intérêt pour la prise en compte des particularités territoriales d'échelle régionales. Dès 2008, une équipe très compétente d'employés de la direction régionale du ministère des Ressources naturelles et de la Faune avait eu l'audace de ficher les six plus grands eskers de la région et de leur octroyer l'intention gouvernementale très appropriée d'« *utiliser le territoire et les ressources en assurant la conservation de la qualité de l'eau souterraine pour la consommation humaine* ». Ce premier plan n'est pas parfait, mais il porte indubitablement la signature régionale et il est assujéti à des mises à jour statutaires qui le rendent perfectible.

« *C'est donc de très haut que nous sommes tombés lorsqu'après sept ans, le premier rapport de mise en œuvre (2012-2016) a été publié en avril dernier⁴* » affirme M. Serge Bastien, président de la SESAT. « *Le bilan est très décevant! C'est souligné par le MERN lui-même dans ses conclusions.* ».

Spécifiquement sur les territoires d'eskers fichés, la plupart des modulations recensées peuvent être reliées directement ou indirectement aux activités de la SESAT. Le MERN semble être le seul ministère à avoir de son propre chef pris des initiatives d'affectation conséquentes avec

¹ MRNF. 2012. Plan d'affectation du territoire public. Région de l'Abitibi-Témiscamingue. 690 p.

² SESAT. 2010. Plan d'affectation du territoire public de l'Abitibi-Témiscamingue - Recommandations de la Société de l'eau souterraine Abitibi-Témiscamingue (SESAT). 11 p.

³ MERN. 2016. Livre vert - Orientations du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en matière d'acceptabilité sociale. 25 p. + annexes

⁴ MERN. 2019. Bilan du suivi biennal du Plan d'affectation du territoire public – Abitibi-Témiscamingue. 36 p. + annexes

l'intention gouvernementale établie. Le MFFP quant à lui cite avec raison les modulations adoptées par les tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) à l'exploitation forestière sur esker, un dossier porté depuis 2012 par la SESAT et ses partenaires.

Les autres ministères ayant régulièrement juridiction sur esker, en tout premier lieu le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, mais aussi le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le ministère des Transports du Québec et Hydro-Québec n'ont aucun résultat à présenter spécifiquement en lien avec l'intention gouvernementale sur ces territoires fichés après quatre années de mise en œuvre du plan.

Force est de constater que les résultats de l'exercice de mise en œuvre et/ou de reddition de comptes par les ministères et organismes gouvernementaux responsables sont très maigres et que le PATP de l'Abitibi-Témiscamingue est présentement sur la voie rapide vers la tablette. Son potentiel structurant demeure entier, mais il y a un diagnostic urgent à poser sur 1) le manque quasi uniforme de résultats probants à l'extérieur du MERN et 2) la lourdeur apparente du processus de suivi de mise en œuvre et de mise à jour. La SESAT tient à rappeler que l'alternative de développer le territoire public en réaction, par simple addition d'analyses cloisonnées de projets, d'incidents et de plaintes a également son coût. Elle alimente selon nous la crise de confiance dans l'État et laisse la région divisée et faible face aux intérêts extérieurs.

La SESAT demeure l'un des derniers et plus fervents supporters du PATP de l'Abitibi-Témiscamingue et continuera de l'être. Il s'agit de l'un des rares outils de planification d'échelle régionale que l'Abitibi-Témiscamingue ait encore entre les mains. Mais il est essentiel que les directions régionales des ministères s'en saisissent et le déploient à son plein potentiel.

- 30 -

Source : Olivier Pitre
 Directeur
 819-732-8809 poste 8239

Pour entrevue : Serge Bastien
 Président
 819-444-9764